

Taxe d'accise

que les détaillants peuvent appliquer la réduction de la taxe aux marchandises en stock. C'est ce qu'on dit dans le document publié par le ministre pour expliquer la motion des voies et moyens. Quand les milliers de concessionnaires à qui l'on a imposé ces frais supplémentaires ont demandé plus de précisions, on leur a dit que le gouvernement présenterait un bill qui expliquerait que cette disposition ne s'applique pas aux marchandises en stock le soir du budget.

J'appuie la proposition du député de Vegreville. Elle reflète ce que le ministre semblait vouloir faire au moment de l'exposé budgétaire. Le problème découle peut-être d'un oubli de la part du ministre, mais s'il avait eu l'honnêteté et le courage de reconnaître qu'il s'était trompé, nous pourrions au moins dire qu'il ne s'agit là que d'un autre exemple d'incompétence. J'aimerais savoir ce que le ministre pense du fardeau qu'il a imposé aux milliers de concessionnaires, de propriétaires de petites entreprises et de contribuables canadiens qui ont eu à souffrir des conséquences de cette disposition mal conçue. Je suis tout à fait d'accord avec l'amendement proposé par le député de Vegreville.

[Français]

M. Chrétien: Monsieur le président, je voudrais d'abord faire un rappel au Règlement. Peut-être pourriez-vous voir si l'amendement est recevable, parce qu'en somme, cet amendement n'est pas couvert par la motion des voies et moyens. Alors la motion n'est peut-être pas recevable du point de vue de la forme, mais je vous donne quelques minutes pour y réfléchir. J'aimerais que vous examiniez ce point de procédure. Par contre, pour répondre sur la substance, je voudrais dire...

[Traduction]

Le député a parlé de centaines de milliers. Il n'y a pas des centaines de milliers de concessionnaires d'automobiles au Canada.

M. Hnatyshyn: Des centaines et des milliers.

M. Mazankowski: Des dizaines de milliers.

M. Chrétien: Ni des dizaines de milliers. Il y en a à peu près trois ou quatre mille.

J'aimerais signaler deux points, monsieur le président. Il y a un certain nombre d'années, nous avons déduit la taxe de vente sur les matériaux de construction de 11 p. 100 à 5 p. 100 exactement de la même façon. En un jour, la taxe est passée de 11 p. 100 à 5 p. 100 et personne n'a été remboursé.

Deuxièmement, je ne suis pas un expert sur la façon dont les concessionnaires d'automobiles mènent leurs affaires, mais je sais que les prix ont changé à cause des modèles et des autos en stock...

M. Mazankowski: Vous avez complètement tort.

M. Kempling: Ce n'est pas exact.

M. Chrétien: L'opposition semble maintenant dire que je n'aurais pas dû réduire les taxes. Quand la taxe change du jour au lendemain, la situation est exactement la même que si le tarif de l'électricité pour le garage augmentait. Ils ne vont pas demander à la municipalité d'être remboursés. Les augmentations soudaines de crise font partie du système. Je pense que certains coûts peuvent être absorbés. Je connais des concessionnaires qui avaient des ententes spéciales avec les fabricants au sujet de leur stock. Ils ont dû absorber une partie du coût

des stocks qu'ils détenaient, mais si cela stimule la demande, ils peuvent alors se rattraper sur le nombre d'autos qu'ils vendent à cause de la réduction de la taxe. En théorie, une réduction de taxes entraîne un accroissement des ventes.

La présidence peut étudier la question du point de vue de la procédure et peut-être la meilleure façon d'en disposer est-elle de se rendre à l'évidence que nous n'avons pas les moyens de perdre 350 millions de dollars. Nous le savions et j'ai tenu tête à l'orage. J'ai répondu aux 300 lettres que j'ai reçues bien franchement en disant que je n'y pouvais rien. Ces correspondants ont accepté cela mieux que les députés d'en face.

● (1540)

Le vice-président adjoint: A l'ordre. Avant de continuer nous devrions peut-être proposer l'amendement de façon formelle. Pour répondre au député qui entretenait des doutes quant à recevabilité de cet amendement, je considère qu'il est tout à fait acceptable du point de vue de la procédure. Le cas est bel et bien prévu aux commentaires 526 et 527 de la cinquième édition de Beauchesne où il est dit que l'on peut apporter des réductions en comité tant que la taxe en vigueur n'est pas augmentée. L'amendement est donc acceptable. Le vote porte sur l'amendement proposé par M. Mazankowski:

Que l'on modifie le bill C-38 en supprimant la ligne 42 de la page 4 et en la remplaçant par ce qui suit:

«toutes marchandises qui, au 16 novembre 1978, n'avaient pas été livrées à l'acheteur ultime au détail.»

M. Towers: Monsieur le président, j'espère que le ministre se rend compte que le repentir est parfois spirituellement salutaire. Il peut encore se repentir de l'erreur ou peut-être du manque flagrant de jugement dont il s'est rendu coupable. Je veux parler de la date d'entrée en vigueur des taxes proposées. On aurait peut-être dû faire en sorte que ces modifications coïncident avec la mise en vente des nouveaux modèles de l'année. Cela ne s'applique pas forcément qu'à l'industrie automobile, c'est valable pour tout une gamme de produits, y compris les réfrigérateurs, les cuisinières, etc.

Les nouveaux modèles arrivent ordinairement sur le marché en août, en septembre et en octobre. Si le gouvernement et le ministre avaient choisi ce moment-là pour modifier la loi, les petits commerçants n'auraient pas été coincés avec des stocks importants.

Je voudrais donner des explications au ministre sur une question dont il n'est peut-être pas au courant. La stabilité financière du Canada dépend dans une forte mesure de toutes les petites villes du pays. Je parle de petites localités dont la population atteint 6,000, 5,000, 4,000 âmes et moins. Les commerçants de ces petites villes ont été coincés par la modification de la taxe en cette période de l'année. Dans beaucoup de cas, ils n'ont pas un mot à dire quant au nombre de voitures ou la quantité d'autres produits qu'ils doivent stocker. Les manufacturiers leur envoient les produits au fur et à mesure qu'ils les fabriquent. Les commandes avaient probablement été passées l'année précédente. Ces commerçants se sont donc retrouvés avec un stock volumineux de nouveaux modèles sur les bras. Si le ministre trouvait le moyen de faire certains rajustements en faveur de ces personnes, il soulagerait grandement les petites entreprises qui font la force notre économie.